

Entreprises
industrielles et
services à l'industrie

Opération énergie -20%

Opération énergie -20%

Les dates à retenir

- Début de l'appel à candidature
Janvier 2015
- Date limite de retour
des dossiers de candidature
Dépôt des dossiers de candidature
avant le 18 mai 2015
- Durée de l'opération : 2 ans
De janvier 2015 à décembre 2016

Vos contacts

Chambre de commerce et d'industrie
de Cherbourg Cotentin



Coralie Simon
02 33 23 32 22

csimon@cherbourg-cotentin.cci.fr

Communauté urbaine de Cherbourg



Sébastien Dufailly
02 33 08 27 86

sebastien.dufailly@lacuc.fr

ADEME

Damien Grébot

02 31 46 89 62

damien.grebot@ademe.fr



Réduire votre
facture énergétique,
c'est accroître
votre compétitivité

Avec le soutien technique et financier de



Chambre de commerce et d'industrie Cherbourg Cotentin

Coralie SIMON

Hôtel Atlantique

Boulevard Félix Amiot

BP 839

50108 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Affranchir
au tarif
lettre

Economiser l'énergie, c'est améliorer la compétitivité de votre entreprise.

La maîtrise des consommations et l'amélioration de l'efficacité énergétique deviennent synonymes de gain de compétitivité et de marge nette. Elles doivent donc être intégrées dans la politique de développement des entreprises.

Dans le cadre des Plans Climat-énergie Territoriaux du Syndicat mixte du Cotentin et de la Communauté Urbaine de Cherbourg, la Chambre de commerce et d'industrie Cherbourg-Cotentin, l'ADEME et la Région Basse-Normandie souhaitent inciter les entreprises à rechercher les sources potentielles d'économie d'énergie.

Economies d'énergie chez Manuplast (La ferté-Macé 61)

Bilan en chiffres

- 5 000 € économisés par an
- Réduction de 50% de la consommation électrique du procédé d'injection
- 41 tonnes de CO₂ évitées par an

Sources : ADEME ;
LES EXEMPLES À SUIVRE En région

Les aides

L'opération énergie -20%, c'est :

- une aide à hauteur de 80% ⁽¹⁾ pour la réalisation d'un diagnostic ou prédiagnostic énergétique ;
- un accompagnement individualisé ;
- un accompagnement collectif, avec retours d'expériences, 3 journées d'échange thématiques.

Les cibles

- entreprises industrielles et service à l'industrie
- moins de 250 salariés ⁽²⁾
- inscrites au RCS.

L'objectif

- réaliser un diagnostic ou prédiagnostic énergétique
- établir un plan d'actions,
- réduire votre facture énergétique.

(1) *Sous réserve du respect des règles dites de minimis et hors du cadre réglementaire d'obligation de réaliser un diagnostic énergétique.

(2) au delà de 250 salariés la réalisation d'un diagnostic énergétique est obligatoire et donc non subventionnée.

Bulletin réponse

Je souhaite des informations sur l'opération

Entrepris :
Prénom et Nom :
Fonction :
Adresse :
CP : Ville :
Tél :
Email :

Opération énergie -20%

Merci de compléter et renvoyer ce coupon par courrier, par fax au 02 33 23 32 29 ou par mail : csimon@cherbourg-cotentin.cci.fr